



# Rapport ESG 2022

**Cohen & Company  
Financial (Europe) S.A.**

**(CCFESA)**

Ce rapport est le premier rapport ESG de CCFESA.

Il se rapporte à l'année 2022 et répond aux exigences réglementaires suivantes : Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) & Loi Energie Climat (LEC / Art. 29).

# Tables des matières



Investissements dans un secteur historiquement durable

Gouvernance durable

- ✓ Procédures en place
- ✓ Politique de rémunération
- ✓ Politique d'engagement

Données extra-financières

- ✓ Classification des émetteurs
- ✓ Principales Incidences Négatives (PIN)

Stratégie d'investissement durable

- ✓ Processus d'investissement
- ✓ Questionnaire ESG spécifique à l'intention des émetteurs
- ✓ Classification produits
- ✓ Signataire de la charte UN PRI

Responsabilité sociétale d'entreprise de CCFESA

Les ambitions pour 2023

# L'assurance : un secteur durable

Le secteur de l'assurance (qui représente 97% des actifs sous gestion de CCFESA au 31/12/2022) est un acteur clé pour accompagner le développement des améliorations environnementales, sociales et de gouvernance. Les assureurs mutuels, en tant que sous-secteur important, représentant 1/3 de l'industrie en Europe, et font partie des plus anciennes organisations à but non lucratif. Ces entités sont engagées dans l'Economie Sociale Solidaire.



## □ Environnement

- Augmentation des exclusions du portefeuille d'actifs sur la base de considérations environnementales / carbone
- Engagement des assureurs à la COP-26 : favoriser l'économie circulaire, «réparer plutôt que remplacer» et favoriser le recyclage



## □ Social

- La prévoyance et la santé sont au cœur même de l'activité d'assurance
- Encourager et promouvoir la prévention est un comportement naturel pour les assureurs
- L'égalité de traitement / des chances, l'attention à l'environnement de travail sont autant de pratiques profondément ancrées dans le secteur de l'assurance



## □ Governance

- Les structures de gouvernance sont au cœur de la surveillance réglementaire des assurances, renforcées par le cadre de Solvabilité II
- Dans le cas des mutuelles, l'absence d'actionnaire encourage une approche éthique et fondée sur les valeurs du développement économique qui privilégie le bien-être des personnes et la préservation de la planète, au détriment des profits et de la croissance « aveugle ».

# Gouvernance durable / Les procédures

❑ Mise a jour:

Toutes nos procédures sont mises à jour annuellement ou dès qu'un élément le justifie.

❑ Liste des procedures en place, liées à l'ESG :

CCFESA a implémenté les procedures suivantes :

- Anti-corruption
- Anti-blanchiment
- Conflits d'intérêts
- Cyber securité
- RGPD



❑ Liste des procedures liées à l'ESG en cours de réalisation :

CCFESA va formaliser les procedures suivantes courant 2023 :

- Investissements ESG
- Politique interne de développement durable
- Diversité & Inclusion



# Gouvernance durable / Politique de rémunération

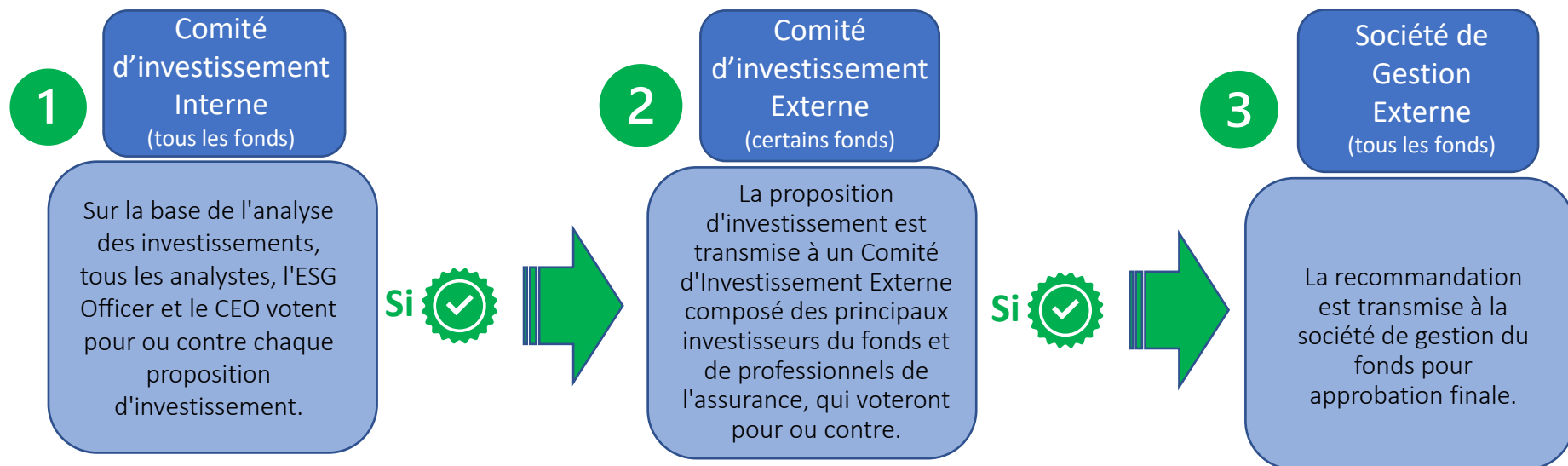


Notre activité de conseil en investissement est centrée à 97% sur le financement des petites et moyennes entreprises d'assurance sous forme de dette subordonnée tier 2.

Le secteur de l'assurance est historiquement un secteur social et naturellement concerné par le changement climatique.

Ainsi, nous ne réalisons aucun investissement dans des secteurs industriels à risque qui pourraient apporter des gains à court ou moyen terme d'autant plus importants qu'ils porteraient de forts risques de durabilité.

GOVERNANCE : toutes nos décisions d'investissement sont exclusivement collectives. Elles sont prises lors d'un process en 2 ou 3 étapes, qui rend une politique de remuneration liée à la prise en compte des facteurs ESG, inutile.



Le processus de prise de décision décrit ci dessus ne fait pas l'objet d'une prévision de modification en 2023.

# Gouvernance durable / Politique d'engagement



**Nos investissements** sont au format dette et à ce titre **ne nous confèrent pas de droits de vote.**



En tant qu'assureurs, **nos émetteurs** ont peu de latitude d'engagement, puisqu'ils sont essentiellement investis :

- **en dette** et pour une large part, **en dettes souveraines.**

**NEANMOINS**

**Nous visons à obtenir une meilleure prise en compte des critères ESG par nos émetteurs** en utilisant les options suivantes :

- Nouveaux financements bilatéraux : la marge payée par l'émetteur dépend de son score ESG, revu annuellement et fait l'objet d'échanges sur des projets d'améliorations.
- Pour les financements existants et les nouvelles émissions syndiquées : nous les notons et engageons des discussions générales au sujet de l'ESG.
- Nous surveillons les nouvelles obligations réglementaires pour nous assurer que les émetteurs respectent leurs obligations de nous fournir des données extra-financières améliorées et plus approfondies.

# Publication des données extra-financières / Classification des émetteurs

Nous avons inclus les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance dans nos analyses d'investissement depuis 2019, sur la base de :



Due Diligence

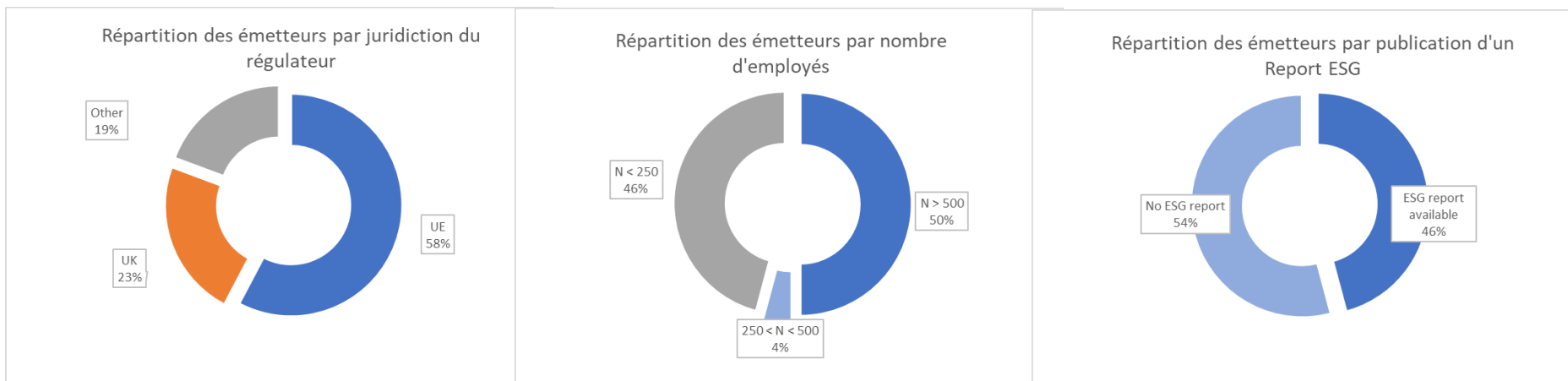


Questionnaire ESG propre à Cohen



Données publiques sur l'émetteur

L'existence ou la qualité des informations ESG dépend du régulateur de la juridiction, de la taille de l'entreprise et du choix de l'émetteur d'être proactif en matière de développement durable (la publication d'un rapport ESG est un bon indicateur).



En 2023, nous attendons plus d'informations ESG de la part des entreprises que nous finançons, grâce à la mise en place progressive des différentes réglementations « *Disclosure* » applicables au sein de leurs juridictions respectives.

# Publication de données extra financières / PIN

## (Principales Incidences Négatives)

En tant qu'entreprise de moins de 500 employés, SFDR nous autorise à ne pas publier les Principales Incidences Négatives de nos investissements, mais nous devons expliquer pourquoi, ci-dessous.

L'activité de conseil en investissement financier de CCFESA consiste à financer des compagnies d'assurance par l'émission de dette hybride.

Ainsi, nous n'investissons pas directement dans des secteurs à risque qui auraient des impacts négatifs sur l'environnement ou la société. Par ailleurs, les entreprises que nous finançons, généralement de petite taille, sont actuellement en cours d'amélioration de leur reporting ESG et sont de plus en plus concernées par les nouvelles réglementations, toujours plus exigeantes.

→ Nous suivons ces Principales Incidences Négatives lorsque ces informations seront disponibles grâce à SFDR ou sur les rapports spécifiques climat de nos émetteurs.

A titre indicatif, les déclarations des Principales Incidences Négatives de SFDR doivent porter sur 2 des points suivants :

Émissions de gaz à effet de serre (GES)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Emissions de GES</li> <li>2. Empreinte carbone</li> <li>3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies</li> <li>4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles</li> <li>5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable</li> <li>6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</li> </ol>
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif sur le secteur à fort impact climatique
Eau	8. Consommation d'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Questions sociales et relatives aux employés	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des multinationales</li> <li>11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales</li> <li>12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes</li> <li>13. Mixité au sein du conseil d'administration</li> <li>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)</li> </ol>



# Politique d'investissement durable / le process

## Analyse

- Examiner les informations ESG publiquement disponibles sur l'entreprise
- Recherche de controverse publique
- Sur les transactions bilatérales, CCFESA demande à l'émetteur de remplir un questionnaire spécifique ESG
- Sur la base des informations disponibles, CCFESA génère un score ESG



## Investissement

- Les scores et l'analyse ESG sont inclus dans le rapport d'investissement avec un chapitre ESG dédié
- Le Comité d'Investissement examine tous les aspects (y compris extra-financiers) du dossier d'investissement
- Sur les transactions bilatérales, CCFESA demandera à l'émetteur de fournir une liste des informations ESG requises annuellement
- Dès que possible, le niveau de spread des émissions sera lié au score ESG de l'émetteur (et à son évolution dans le temps)

## Suivi

- Les paramètres ESG sont inclus dans l'analyse de suivi régulière qui conduit à un changement potentiel de spread des émissions, sur la base des T&C des obligations
- CCFESA a des échanges réguliers avec les sociétés émettrices, avec un accent croissant sur la stratégie ESG et les besoins d'amélioration de la communication
- CCFESA publiera un rapport PriDe IV ESG avec des données quantitatives et qualitatives



# Politique d'investissement durable / Questionnaire

- ❑ La notation ESG des émetteurs potentiels est basée sur un questionnaire spécifique à l'ESG, en plus de la propre recherche indépendante de CCFESA
- ❑ Notre questionnaire ESG repose principalement sur 3 piliers:

## Environnement



- Identifier les risques climatiques pour l'assureur
- Identifier et réduire l'impact négatif de l'entreprise
- Initiatives liées au climat
- Analyse du rapport climat de l'émetteur adressé aux régulateurs, investisseurs et clients

## Social



- Proportion Homme/Femme et position dans la hiérarchie
- Rotation des employés
- Initiatives sociales
- Plan d'intéressement des salariés

## Gouvernance



- Mise en place de la gouvernance interne
- Indépendance des membres du conseil
- Politique de cybersécurité
- Controverses / Litiges

# Politique d'investissement durable / Les produits

## “Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité” (SFDR)

### Classification des fonds : Article 6, 8 ou 9.



### SFDR Article 6

A ce jour, nous n'avons que des fonds Article 6, qui ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable. Pour rappel, notre dernier fonds a été levé en 2020.

Cependant, depuis 2019, la société a décidé d'analyser les données ESG mises à disposition par les émetteurs dans le cadre de ses Due Diligences. La quantité et la qualité de ces informations étant très disparates, cela ne permet pas à ce jour de qualifier ces fonds en article 8 (fonds qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent de bonnes pratiques de gouvernance).



Les obligations vertes représentent 5,3 % des investissements actuels.



Les obligations à coupons indexés ESG représentent 5,2 % de tous les investissements réalisés à ce jour et 29,5% des investissements réalisés en 2022.

### SFDR Article 8

Depuis 2022, CCFESA met en place, dans la mesure du possible, un mécanisme par lequel les émissions financées par le programme PriDe sur une base bilatérale, auront un spread qui variera dans le temps en fonction du score ESG de l'émetteur, revu annuellement par CCFESA.

Le prochain fonds de ce programme PriDe:

- donnera un score ESG à tous les émetteurs : dette bilatérale ou syndiquée
- et les spreads sur les financements bilatéraux varieront en fonction du scoring ESG de l'émetteur

→ A ce titre, nous pensons qu'il sera classé en article 8.

# Politique d'investissement durable / UN-PRI



[Cohen & Company est signataire UN-PRI depuis 2018.](#)

Signatory of:



- ❑ En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos clients. Dans ce rôle fiduciaire, nous pensons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent affecter la performance des portefeuilles d'investissement (à des degrés divers selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et dans le temps).
- ❑ Nous reconnaissons également que l'application de ces principes permet de mieux aligner les investisseurs sur les objectifs plus larges de la société. Par conséquent, lorsque cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires, nous nous engageons à ce qui suit :
  - Principe 1 : Nous intégrerons les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus de prise de décision.
  - Principe 2 : Nous serons des investisseurs actifs et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'engagement.
  - Principe 3 : Nous rechercherons un niveau de publication approprié sur les questions ESG par les entités dans lesquelles nous investissons.
  - Principe 4 : Nous favoriserons l'acceptation et la mise en œuvre des principes au sein du secteur financier.
  - Principe 5 : Nous travaillerons ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre de ces principes.
  - Principe 6 : Chacun de nous rendra compte de ses activités et de ses progrès dans la mise en œuvre de ces principes.
- ❑ En signant cette charte, en tant qu'investisseurs, nous nous engageons publiquement à les adopter et à les mettre en œuvre, dans la mesure où cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires. Nous nous engageons également à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu de ces principes au fil du temps. Nous pensons que cela améliorera notre capacité à respecter nos engagements envers les clients et à mieux aligner nos activités d'investissement sur les intérêts plus larges de la société.
- ❑ Nous encourageons les autres investisseurs à adopter ces mêmes principes.

# Responsabilité sociétale d'entreprise de CCFESA / (CSR)



## CCFESA met également en place une politique interne durable :

- ❑ CCFESA met en avant les certifications ESG auprès de ses collaborateurs : 75% des analystes sont en cours de certification :
  - 3 analystes sur 4 ont vocation à être certifiés soit ESG soit Climat spécifique en 2023 (CFA/SFAF...)
  
- ❑ En janvier 2022, CCFESA a officiellement nommé un responsable ESG.
  
- ❑ Les efforts climatiques quotidiens de CCFESA :
  - Mise en place d'une charte interne pour limiter la consommation quotidienne d'énergie (chauffage / climatisation / lumières / ordinateurs et serveurs / emails)
  - Nous visons à diminuer l'empreinte carbone de nos transports (vols internationaux et trajets quotidiens)
  - Notre contrat d'électricité est un contrat Energie Renouvelable
  - Vérification de la durabilité de nos fournisseurs
  - Utilisation de matériaux recyclés auprès de nos fournisseurs
  - La majeure partie de nos déchets sont recyclés
  - Définir des indicateurs pour suivre chaque projet de notre politique de durabilité



# Les ambitions ESG de CCFESA pour 2023



- ❑ Améliorer les politiques ESG de CCFESA en implémentant :  
Politique d'investissement ESG / Politique RSE interne / Politique de Diversité-Egalité-Inclusion



- ❑ Mettre en place un dialogue progressif et complet avec nos émetteurs en retard sur les aspects ESG pour les inciter à améliorer leur politique durable existante et fournir davantage d'informations financières aux investisseurs



- ❑ Appliquer la méthode interne de notation ESG aux émetteurs existants du portefeuille pour que notre processus de suivi soit exhaustif



- ❑ S'aligner sur les prochaines exigences réglementaires européennes et françaises en matière de publication de données extra-financières



- ❑ Élargir et quantifier notre responsabilité sociétale d'entreprise durable



- ❑ Atteindre l'objectif de 75% d'analystes certifiés ESG



- ❑ Lancer un nouveau fonds de CCFESA qui devrait être éligible à la classification Article 8 de SFDR

# Mise en garde

## *Mise en garde concernant les déclarations prospectives et les informations juridiques importantes*

*Ce rapport peut contenir des déclarations concernant des événements, des tendances, des plans, des attentes ou des objectifs futurs et d'autres déclarations prospectives.*

*Ces déclarations sont basées sur les opinions et hypothèses actuelles de CCFESA et, par nature, impliquent des risques et incertitudes connus et inconnus ; par conséquent, il ne faut pas s'y fier indûment.*

*CCFESA n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser l'un ou l'autre de ces énoncés prospectifs, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou circonstances futurs ou, sauf si les lois et règlements applicables l'exigent.*

*Ce rapport fait référence à certaines mesures non financières, telles que les scores ESG, les indicateurs clés de performance, les mesures liées au climat ou à la durabilité, ainsi qu'à d'autres données non financières, qui sont toutes soumises à des incertitudes de mesure résultant de limitations inhérentes à la nature et aux méthodes utilisées pour les déterminer. Les mesures non financières utilisées ici n'ont généralement pas de signification normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures d'apparence similaire utilisées par d'autres sociétés.*

*Les données extra-financières ne sont pas encore systématiquement publiées par les émetteurs ou, lorsqu'elles sont publiées par les émetteurs ou collectées auprès de fournisseurs de données tiers, peuvent être incorrectes, incomplètes ou suivre diverses méthodologies de reporting. En outre, la plupart des informations utilisées pour déterminer les mesures ou les facteurs non financiers sont basées sur des données historiques, qui peuvent ne pas être complètes ou exactes ou ne pas refléter pleinement la performance ou les risques non financiers futurs des investissements sous-jacents.*

*Les informations contenues dans ce rapport peuvent avoir été obtenues ou établies sur la base de diverses sources tierces. CCFESA ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou l'exhaustivité de ces informations et n'est pas tenue de mettre à jour ou de réviser ce rapport.*